



**Demande de présentation des pouvoirs
pour la 119^e session du Conseil
(Londres, Royaume-Uni
13 au 17 mars 2017)**

1. L'Organisation internationale du Café présente ses compliments et a l'honneur de rappeler aux Membres que, conformément à la règle 3 du Règlement de l'Organisation, ils sont tenus de faire connaître au Secrétariat, par écrit, les noms de son représentant, de ses suppléants et de ses conseillers. Étant donné la nécessité de mettre la dernière main aux dispositions pour la 119^e session du Conseil international du Café qui aura lieu du 13 à 17 mars 2017 à Londres (Royaume-Uni), les Membres sont priés d'envoyer leurs pouvoirs avec les coordonnées des participants désignés **avant le 27 février 2017** à l'adresse spécialement créée à cet effet : credentials@ico.org.
2. Les pouvoirs doivent être délivrés par écrit par les autorités compétentes désignées par chaque Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu). Les Membres sont invités à agir en concertation avec leurs autorités afin d'éviter les doublons de pouvoirs. Les pouvoirs peuvent être transmis à l'Organisation par télécopie ; toutefois, les Membres sont priés de communiquer les originaux des pouvoirs après la session aux fins d'enregistrement.
3. Il est également rappelé que, conformément au paragraphe 2) de l'Article 13 de l'Accord de 2007, lorsqu'il est dans l'incapacité d'assister aux réunions, tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.
4. Le Secrétariat examinera les pouvoirs des délégations et fera rapport au Conseil le 17 mars 2017. Les Membres trouveront un modèle de pouvoirs à l'annexe I, à titre d'information. Ils trouveront en outre à l'annexe II un modèle de lettre autorisant un Membre à représenter un autre Membre n'assistant pas aux réunions.

POUVOIRS À ÉMETTRE SUR UN PAPIER À EN-TÊTE

[Date]

Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD

119^e session du Conseil international du Café
(Londres, Royaume-Uni, du 13 au 17 mars 2017)

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que (pays) sera représenté à la 119^e session du Conseil international du Café qui aura lieu à Londres (Royaume-Uni), du 13 au 17 mars 2017, par le(s) délégué(s) ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne)
[Fonctions]
[Organisation]

[Nom] Suppléant(s)
[Fonctions]
[Organisation]

[Nom] Conseiller(s)
[Fonctions]
[Organisation]

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*
[Nom]
[Fonctions]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

**AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE
ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE
(SI LE MEMBRE EN QUESTION EST DANS L'INCAPACITÉ D'ASSISTER À LA SESSION)**

[Date]

Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD

119^e session du Conseil international du Café
(Londres, Royaume-Uni, du 13 au 17 mars 2017)

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon Gouvernement ne sera pas représenté à la 119^e session mais autorise [nom du pays Membre] à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à la 119^e session du Conseil international du Café, qui se tiendra du 13 au 17 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.*